

Service aux Assemblées et des Relations avec les Elus  
Référence : PD-23  
Dossier suivi par Mme Perrine DUBOST  
Poste : 03.80.63.31.68.  
Courriel : dgsd.meop.sare@cotedor.fr

## **PROCES VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR Établi en application de l'article L.3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales**

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est réunie 53 bis rue de la Préfecture, Hôtel du Département à Dijon, le lundi 5 juin 2023 à 9h00 sous la présidence de M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour l'examen de 24 rapports. A l'ouverture de la séance, étaient présents :

**MEMBRES PRESENTS** : MM. Patrick AUDARD, Christophe AVENA,  
Mme Clémentine BARBIER, M. Charles BARRIERE, Mme Christine BLANC,  
M. Pierre BOLZE, Mme Marie-Claire BONNET-VALLET, M. Benoît BORDAT,  
Mmes Valérie BOUCHARD, Caroline CARLIER, MM. Patrick CHAPUIS,  
Billy CHRETIEN, Mmes Isabelle COGNARD, Emmanuelle COINT, MM. Gilles DELEPAU,  
François-Xavier DUGOURD, Mmes Valérie DUREUIL, Martine EAP-DUPIN,  
M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Charlotte FOUGERE, M. Marc FROT,  
Mmes Patricia GOURMAND, Catherine HERVIEU, Nathalie KOENDERS, M. Alain LAMY,  
Mme Catherine LOUIS, M. Christophe LUCAND, Mme Céline MAGLICA,  
MM. Martial MATHIRON, Massar N'DIAYE, Mme Anne PARENT, MM. Pierre POILLOT,  
Hubert POULLOT, Mme Marie-Thérèse PUGLIESE, MM. Guillaume RUET,  
François SAUVADET, Sébastien SORDEL, Denis THOMAS, Mme Gaëlle THOMAS,  
M. Laurent THOMAS, Mme Céline TONOT, M. Christophe VERDOT,  
Mmes Céline VIALET, Viviane VUILLERMOT.

**MEMBRES EXCUSES et ayant donné délégation de vote** :  
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM à M. Christophe AVENA, Mme Laurence PORTE à  
M. Marc FROT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Après avoir délibéré, la Commission Permanente décide :

## COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN*

- **« Ressources humaines - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents » :**

à l'unanimité, d'approuver le recrutement de cinq agents contractuels sur des emplois permanents ;

- **« Demande de garantie d'emprunt en matière de logement social HABELLIS : réhabilitation énergétique de vingt-quatre logements rue Thurot et impasse Crébillon à Nuits-Saint-Georges » :**

à l'unanimité, d'accorder la garantie du Département de la Côte-d'Or à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 695 809 € souscrit par la SA HLM HABELLIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et d'autoriser le Président à signer la convention qui précise les modalités d'intervention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que toutes pièces utiles à cette garantie ;

- **« Demande de garantie d'emprunt en matière de logement social HABELLIS : réhabilitation BBC de dix logements place Maignot à Nuits-Saint-Georges » :**

à l'unanimité, d'accorder la garantie du Département de la Côte-d'Or à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 258 456 € souscrit par la SA HLM HABELLIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'approuver la convention type annexée à la délibération, et d'autoriser le Président à signer la convention qui précise les modalités d'intervention du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que toutes pièces utiles à cette garantie ;

## COMMISSION SOLIDARITÉS

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Emmanuelle COINT*

- **« Traitement des demandes de remises gracieuses et amendes administratives » :**

à l'unanimité, de valider les décisions prises par la Commission des Amendes et Remises Gracieuses (C.A.R.G) lors de sa réunion du 23 mars 2023 et d'autoriser la relance des poursuites pour le recouvrement des dossiers de remises gracieuses qui font l'objet de rejet ;

- **« Actions pour l'adaptation du logement des personnes âgées relevant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » :**

à l'unanimité, dans le cadre du Dispositif Autonomie Habitat-Personnes Âgées destiné au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, d'autoriser le Président à prendre les décisions individuelles d'attribution de subvention pour un montant total de 7 625 € ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision ;

- **« Protocole de mise en place d'une Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Dijon Bourgogne » :**

à l'unanimité, dans le cadre d'une prise en charge spécifique des mineurs victimes de violences, maltraitements ou négligence, d'approuver les termes et d'autoriser le Président à signer le protocole de mise en place d'une UAPED au CHU Dijon Bourgogne, ainsi que tout acte afférent ;

- **« Convention entre le Département et la Ligue de l'Enseignement relative à l'entrée à l'école de la deuxième chance (E2C) » :**

à l'unanimité, d'approuver les termes et d'autoriser le Président à signer la convention entre le Département et la Ligue de l'Enseignement de Côte-d'Or concernant l'entrée à l'école de la deuxième chance ;

## COMMISSION JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Catherine LOUIS*

- **« Intervention du Département dans le domaine culturel » :**

à l'unanimité :

- \* de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle pour un montant total de 25 000 €,
- \* d'approuver les termes et d'autoriser le Président à signer la convention conclue avec l'Association Zutique Productions, ainsi que tous les actes y afférents,
- \* de demander le reversement d'une subvention départementale non utilisée à hauteur de 2 000 € dans le cadre des projets « Bulles de culture » en protection de l'enfance ;

- **« Lecture Publique - Opération "L'été culturel dans les médiathèques" » :**

à l'unanimité, dans le cadre du renouvellement de l'opération « L'été culturel » ayant pour objectif d'inviter des artistes et acteurs culturels à partager leur expérience de création et leurs connaissances avec les enfants, les jeunes et les familles pendant tout l'été en France, d'approuver cette action et d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;

- « **Lecture Publique - Modèle de convention de partenariat du festival "Coup de Contes en Côte-d'Or" avec les collègues** » :

à l'unanimité, dans le cadre du festival "Coup de Contes en Côte-d'Or" où des spectacles de contes sont proposés depuis 2 ans par la Médiathèque Côte-d'Or à des collègues du département, d'approuver un modèle de convention de partenariat avec les collègues et d'autoriser le Président à le signer ;

- « **Lecture Publique - Modèle de convention de partenariat relative à la mise à disposition d'outils d'animation et de sélections de documents** » :

à l'unanimité, dans le cadre de la mise à disposition d'outils d'animation par la Médiathèque Côte-d'Or à de multiples partenaires, d'approuver un nouveau modèle de convention unique et d'autoriser le Président à le signer ;

- « **Fonds départemental d'Aide à la Vie Associative (F.A.V.A) - Subventions aux associations** » :

à l'unanimité, d'approuver des subventions au titre du F.A.V.A pour un montant total de 103 590 € ;

- « **Dons d'archives privées au profit des Archives départementales de la Côte-d'Or** » :

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer deux conventions de dons d'archives privées au profit des Archives départementales de la Côte-d'Or ;

- « **Accueil de Services Civiques au Département** » :

à l'unanimité, d'autoriser :

- \* la reconduction d'une huitième campagne d'accueil de services civiques au sein des services du Conseil Départemental pour la rentrée 2023-2024,
- \* le Président à signer tous les documents nécessaires ;

<b>COMMISSION AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
--

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Marc FROT*

- « **Labellisation d'un nouvel Espace Naturel Sensible en Côte-d'Or** » :

à l'unanimité, d'approuver au titre des Espaces Naturels Sensibles, la labellisation du Marais du Côneis - Alain CHIFFAUT, ainsi que les termes de la convention de labellisation correspondante et de donner délégation au Président pour la signer ;

- **« Soutien à l'agriculture et à l'aménagement foncier - Désignation de membre - Réglementation des boisements » :**

à l'unanimité, au titre :

- \* du soutien à l'agriculture : de devenir membre du bureau de l'Association Foncière de Perrigny-lès-Dijon,
- \* de l'aménagement foncier : d'adopter le document de cadrage départemental relatif à la réglementation des boisements ;

- **« Soutien à la Filière-Bois - Soutien à la Transition Énergétique - Espaces Naturels Sensibles et Biodiversité - Convention et Attribution de crédits » :**

à l'unanimité :

- \* au titre de :
  - la filière forêt-bois : d'accorder une aide de 3 338,10 € en faveur des Communes de Saint-Nicolas-les-Cîteaux et Cussy-le-Châtel pour des travaux de dépressage sur jeunes peuplements,
  - la transition énergétique : d'accorder une aide de 3 000 € en faveur de la Commune de Tailly pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication,
  - la politique Espaces Naturels Sensibles et Biodiversité : d'approuver les termes de la Convention Annuelle d'Objectifs 2023 entre le Département et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG), et d'autoriser le Président à la signer,
- \* de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions d'un montant de :
  - 9 600 € pour l'accompagnement du programme d'actions 2023 de la CCGCNSG,
  - 1 650 € pour les sorties nature réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Vouge,
  - 1 592 € pour la réalisation du diagnostic de la zone humide de la fontaine Sainte-Bénigne sur la Commune d'Epagny réalisée par le Syndicat Intercommunal Tille-Norges-Arnisson (SITNA),
  - 850 € pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Saint-Marc-sur-Seine par la Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA21) ;

- **« Stratégie Départementale de l'Eau : Plan Départemental de l'Eau - Gestion Quantitative de la Ressource en Eau : dispositifs de stockage - Attribution de subventions » :**

à l'unanimité, dans le cadre de la Stratégie Départementale de l'Eau, d'approuver :

- \* au titre du Plan Départemental de l'Eau : une subvention de 5 952 € en faveur de la Commune de Viévigne, pour des études,
- \* au titre de la gestion quantitative de la ressource en eau : une subvention de 4 168,33 € en faveur de la Commune de Soirans, et une subvention de 1 622,50 € en faveur de la Commune de Saulon-la-Chapelle ;

<b>COMMISSION MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES</b>
--

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Hubert POULLOT*

**- « Le logement - Projet d'avenant - Attributions de subventions - Projet de convention » :**

à l'unanimité, Mmes Christine BLANC, Conseillère Départementale du canton de Saint-Apollinaire, et Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille, ainsi que MM. Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon, François-Xavier DUGOURD, Vice-Président délégué du Conseil Départemental, Christophe VERDOT, Conseiller Départemental du canton de Châtillon-sur-Seine, et Massar N'DIAYE, Conseiller Départemental du canton de Dijon 6, ne prenant pas part au vote :

- \* d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
  - l'avenant n°1 à la convention d'application annuelle conclue avec Orvitis au titre de l'année 2022,
  - la convention de partenariat avec SOLiHA Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort au titre de l'année 2023, pour un montant de 8 000 €,
- \* de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions au titre de la programmation de l'axe 6.2 de la convention d'application annuelle 2022 avec Orvitis pour un montant de 47 500 € ;

**- « La sécurité routière à toute vigilance - Lancement du Concours Christian MYON 2024 » :**

à l'unanimité, d'approuver :

- \* le nouveau nom du concours : « Concours Christian MYON de la sécurité routière et de la conduite responsable »,
- \* la possibilité de concourir pour sept types de candidats : Communes et Communautés de Communes, associations, entreprises, écoles, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur,
- \* la répartition des prix et des montants,
- \* les critères de jugement des candidatures,
- \* la composition du jury,
- \* la durée et le déroulement du concours ;

- **« Voirie, aménagements, autres infrastructures et modes de déplacements alternatifs à la route - Vente d'un véhicule » :**

à l'unanimité :

- \* d'approuver la cession d'un délaissé situé sur le territoire de la Commune de Sussey,
- \* d'acter la candidature du Conseil Départemental de la Côte-d'Or à l'appel à projet paysage et d'autoriser le Président à signer la convention financière,
- \* d'autoriser le Président à :
  - signer la convention avec APRR afin de fixer les conditions administratives, techniques et financières de la participation apportée par le Département pour le remboursement des travaux de chaussée sur le pont rétablissant la RD 980 au-dessus de l'A6 sur la Commune du Val-Larrey,
  - procéder à la réforme du véhicule Renault Kangoo, le céder de gré à gré à la Société GPA et de donner délégation au Président afin de signer tous les actes nécessaires,
  - signer tous documents nécessaires à l'application de ces décisions ;

<b>COMMISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ATTRACTIVITÉ</b>
---

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Charles BARRIERE*

- **« Attribution de subventions - Plan Marshall - Voirie Communale Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre du « Plan Marshall 2023 » pour le dispositif Voirie Communale Côte-d'Or, pour un montant total de 327 247,80 € ;

- **« Attractivité territoriale - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions :

- \* au titre du programme « Aide à l'organisation d'événements/manifestations contribuant à l'attractivité des territoires », pour un montant total de 11 000 €,
- \* au titre de l'aide financière en faveur du fonctionnement des associations œuvrant dans le domaine de l'attractivité pour un montant de 15 000 € ;

**HORS COMMISSION**

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. François-Xavier DUGOURD*

- **« Autorisation donnée au Président du Conseil Départemental de se constituer partie civile au nom du Département » :**

à l'unanimité, dans le cadre d'un appel interjeté concernant une filière d'immigration clandestine consistant, pour des familles aisées de la République Démocratique du Congo et d'Angola, à se rendre en France et d'y délaisser volontairement leurs enfants pour qu'ils soient pris en charge par l'État français dans différents services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'autoriser le Président à se constituer partie civile devant la Cour d'Appel de Dijon, avec l'assistance du Cabinet d'avocats DU PARC – Maître Anne GESLAIN – domicilié 4B rue Jeanne Barret – BP 96627 – 21066 DIJON Cedex et à suivre ce dossier jusqu'à l'issue de la procédure.

*La séance est levée à 11H10*

Dijon, le 4 juillet 2023

La Secrétaire de Séance



Christine BLANC

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Départementaux



Xavier BARROIS

Le registre des délibérations peut être consulté à  
l'Hôtel du Département  
Direction Générale des Services -  
Mission Évaluation Organisation Pilotage  
(accès par le 53 bis rue de la Préfecture)  
**Date de publication : 04/07/2023**